



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/ISWG.I/1995/1
15 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe de travail spécial intersessions
à composition non limitée chargé des
questions sectorielles
27 février-3 mars 1995

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES
QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (Action 21, chap. 10).
3. Forêts (Action 21, chap. 11 et "Principes relatifs aux forêts").
4. La désertification et la sécheresse (Action 21, chap. 12).
5. Les montagnes (Action 21, chap. 13).
6. Agriculture et développement rural (Action 21, chap. 14).
7. Biodiversité (Action 21, chap. 15).
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail.

Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa deuxième session, la Commission du développement durable a décidé de créer un groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée de niveau gouvernemental, composé d'experts désignés par les gouvernements pour aider la Commission à préparer, de façon coordonnée et intégrée, l'examen des questions sectorielles qui seront soumises à son examen lors de sa troisième session, conformément à son programme de travail thématique pluriannuel, notamment l'ensemble de questions intitulé "Terres, désertification, forêts et diversité biologique". Le mandat du groupe de travail serait le suivant :

a) Examiner les chapitres 10 à 15 d'Action 21 et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, en tenant compte le cas échéant, des apports d'autres instances telles que le Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresses et/ou la désertification, en particulier en Afrique, dans la mesure où ils peuvent contribuer aux travaux de la Commission;

b) Faire le bilan des activités intersessions organisées par les gouvernements ou des organisations internationales sur les questions sectorielles qui seront soumises à l'examen de la Commission à sa troisième session;

c) Regrouper les initiatives en cours sur une question sectorielle donnée;

d) Communiquer les résultats des travaux intersessions pertinents à la Commission;

e) Faire des recommandations sur l'organisation des débats consacrés par la Commission aux questions sectorielles, compte tenu des activités intersessions.

En outre, le groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé des questions sectorielles examinera les questions relatives au transfert de techniques dans le contexte des différentes questions sectorielles qui seront examinées en 1995, notamment l'expérience acquise en la matière par les différents pays.

Points 2 à 7

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur une conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (E/CN.17/1995/2)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre le déboisement et sur la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (E/CN.17/1995/3)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (E/CN.17/1995/4)

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes (E/CN.17/1995/5)

Rapport du Secrétaire général sur la promotion d'un développement agricole et rural durable (E/CN.17/1995/6)

Rapport du Secrétaire général sur la préservation de la diversité biologique (E/CN.17/1995/7)

Note du Secrétariat transmettant la déclaration de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (E/CN.17/1995/27)

Point 8. Questions diverses

Point 9. Adoption du rapport du Groupe de travail
